



Convocation cour appel juge des tutelles

Par **cath_rig**, le **24/08/2015** à **13:08**

Bonjour,

J'ai été désignée en tant que tuteur légal de ma mère qui a 88 ans et qui est en maison de retraite suite à un AVC

Nous sommes 6 enfants (4 garçons, 2 filles). Mes frères m'ont désignée lors de la demande auprès du juge des tutelles pour être tuteur légal, sachant que je m'occupais déjà des papiers de ma mère à la suite du décès de mon père. C'est suite à la demande aussi des médecins, assistante sociale que cette décision a été prise. Pour ma mère c'est une protection et pour moi qui m'occupais déjà de ses papiers c'est une sécurité.

Ayant eu dans ma vie des ennuis forts (perdu ma fille qui avait 31 ans) je n'aspire qu'à la tranquillité de ma mère et de ma famille.

Ma soeur a fait appel suite à la notification du juge des tutelles invoquant qu'elle avait demandé un tuteur externe.

Nous avons demandé un tuteur désigné dans la famille en raison des revenus très faibles de ma mère qui sont insuffisants pour payer les frais de la maison de retraite.

Mes frères ont reçu un avis du tribunal indiquant l'audience prochaine de la cour d'appel, alors que moi j'ai reçu un RAR.

Ma question : mes frères doivent-ils répondre à l'avis transmis par ce tribunal, et peuvent-ils assister à l'audience sachant que rien n'est précisé sur cet avis ?

Merci à l'avance de vos réponses